

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Ces dernières semaines, la Commission canadienne du blé a été la cible d'attaques délibérées visant à l'affaiblir et à forcer les agriculteurs à adopter un système de marketing à deux voies.

Le ministre peut-il donner aux agriculteurs des Prairies l'assurance que le gouvernement appuie toujours fermement la Commission canadienne du blé et s'oppose à ce système de marketing à deux voies pour le blé?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, la Commission canadienne du blé est un pilier solide de l'industrie céréalière au Canada. Jusqu'à maintenant, elle a accompli un excellent travail. Cependant, il y a une controverse chez les agriculteurs concernant les systèmes de marketing et le rôle de la commission.

Nous devons nous efforcer pour trouver un mécanisme légitime et efficace qui permettra de régler cette controverse. Je suis en train de sélectionner cinq personnalités de l'Ouest qui dirigeront cet effort et j'espère pouvoir annoncer leur nom et leur mandat exact d'ici la fin d'octobre.

Des voix: Oh, oh!

M. Goodale: Il est intéressant de noter la réaction du Parti réformiste qui jette les hauts cris sans même prendre connaissance des faits. Voilà précisément ce qui ne va pas dans le débat entourant la Commission canadienne du blé: les uns font du tapage en espérant que les autres ne pourront pas s'exprimer.

Pour notre part, nous allons organiser un forum où il y aura un véritable échange de renseignements, où la discussion sera bien structurée et exhaustive, et où les détails techniques seront mis de l'avant et examinés.

* * *

LA JUSTICE

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, dans un jugement récent, la Cour suprême a décidé qu'un état d'ébriété extrêmement avancée est une excuse valable en cas de viol.

Mardi dernier, dans un tribunal ontarien, un homme ayant agressé sexuellement une femme s'est vu imposer une peine légère après avoir invoqué cette décision. Il semble qu'il purgera probablement cette peine dans une maison de transition et qu'il gardera ainsi son emploi.

Le 3 octobre dernier, j'ai demandé au ministre de la Justice ce qu'il entendait faire pour mettre fin à cette absurdité. Le secrétaire parlementaire a répondu que le ministère de la Justice présenterait un rapport là-dessus.

Questions orales

Où est ce rapport et quelles recommandations contient-il?

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Je le répète, monsieur le Président, c'est là une question très grave qui préoccupe le ministre de la Justice. Il la prend très au sérieux. Le ministère est à l'examiner très attentivement.

• (1445)

On ne peut pas changer les lois en quelques jours. Il faut du temps pour mettre au point de bonnes lois, mais je puis assurer à la Chambre qu'on ne prendra que le temps qu'il faut, pas plus.

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, les Canadiens en ont assez d'entendre le gouvernement parler de nouvelles délibérations et de bonnes intentions. Ils veulent des décisions concrètes. Le Parti réformiste est prêt à proposer une modification au Code criminel pour traiter les cas d'infractions commises en état d'ébriété. Le gouvernement peut-il nous dire aujourd'hui s'il acceptera d'adopter rapidement cette modification?

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député pour l'aide qu'il nous offre, mais il est très difficile de modifier un texte que le ministère de la Justice est en train de rédiger et qui n'a pas encore été déposé à la Chambre.

* * *

[Français]

LA TRANSPORT MARITIME

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

À la suite du désastre de l'Estonia, la Finlande et la Suède ont ordonné à leurs armateurs de souder les portes avant des traversiers de ce type. Au Canada, quatre traversiers similaires à l'Estonia font face à des conditions climatiques de haute mer aussi difficiles qu'en mer Baltique. L'un de ces traversiers est le Bluenose, exploité par le gouvernement fédéral, sous pavillon des Bahamas.

Puisque plusieurs experts admettent que ce type de navire comporte des risques majeurs pour la sécurité, le ministre peut-il nous expliquer ce qu'il a fait pour éviter qu'une tragédie ne se produise avec les quatre navires en service au Canada?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, tout le monde qui a appris la tragédie qui s'est produite outre-mer comprend l'importance de la question de l'honorable député. On s'est penché sur la question immédiatement. On sait qu'en Colombie-Britannique, il y a eu des réactions de la part du gouvernement là-bas au sujet des traversiers qui pourraient présenter des problèmes. Les quatre traversiers, les quatre navires auxquels l'honorable député a fait référence,